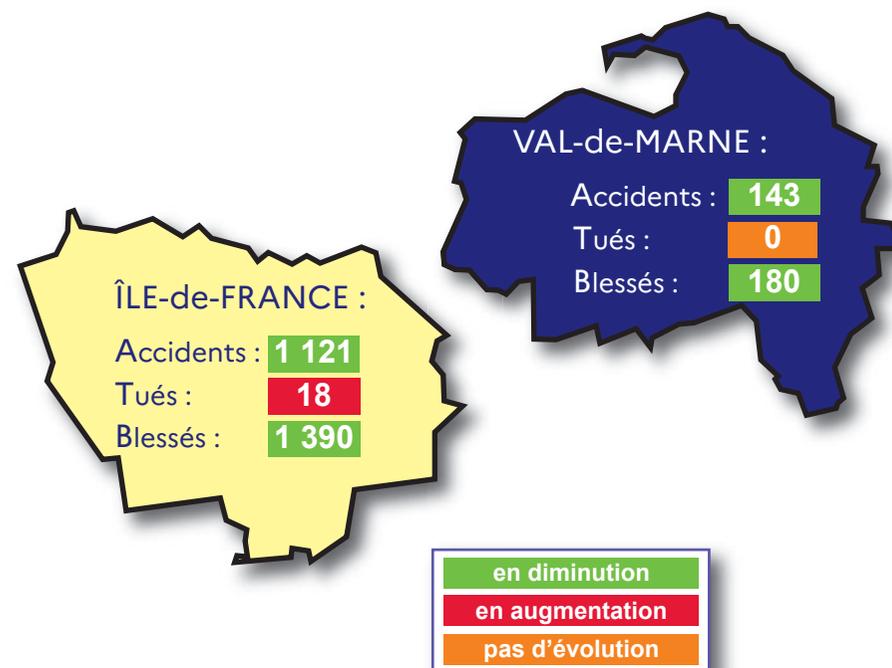


L'accidentalité routière dans le Val-de-Marne

Baromètre du mois de **février 2024**

Données provisoires
 (issues des remontées rapides et bilans consolidés)
 comparées aux données consolidées de 2023

**SÉCURITÉ
 ROUTIÈRE VIVRE,
 ENSEMBLE**



Bilan du mois	Accidents corporels	Personnes tuées à trente jours	Blessés
Février 2024 (provisoires rapides)	143	0	180
Février 2023 (chiffres consolidés)	156	0	189
Différences 2024 / 2023	- 13	0	- 9
Évolutions 2024 / 2023	- 8,3 %	0,0 %	- 4,8 %
Évolutions "Île-de-France" 2024 / 2023	- 5,2 %	+ 63,6 %	- 0,1 %

Accidents mortels du mois : 0 personne tuée en février 2024

4 Usagers tués en 2024	0	15	18	25	45	65	Âge indé-	Tota l 2024	P art en %
	14 ans	17 ans	24 ans	44 ans	64 ans	ans et plus	terminé		
 ou EDP						1		1	100 %
 ou EDP motorisé								0	0 %
 								0	0 %
								0	0 %
 								0	0 %
Autres usagers								0	0 %
Total 2024	0	0	0	0	0	1	0	1	
Part (en %)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %		100 %

	Janvier <small>(remontées rapides)</small>	Février <small>(remontées rapides)</small>	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Cumul 2024	Cumul 2023	Différence 2024 /2023	Évolution 2024 /2023	Évolution Île-de-France 2024 /2023
Accidents	160	143											303	324	- 21	- 6,5 %	- 3,9 %
Tués	1	0											1	0	+ 1	-	+ 375 %
Blessés	193	180											373	382	- 9	- 2,4 %	- 0,1 %

Bilan de l'année glissante

	Accidents corporels	Personnes tuées à 30 jours	Blessés
Mars 2023 / Février 2024	2 245	18	2 732
Mars 2022 / Février 2023	2 267	18	2 717
Différences 2024 / 2023	- 22	0	+ 15
Évolutions 2024 / 2023	- 1,0 %	0,0 %	+ 0,6 %
Évolutions Île-de-France 2024 / 2023	- 0,4 %	+ 6,1 %	- 0,8 %

AVERTISSEMENT : les données présentées dans ce baromètre sont issues du système dit des « remontées rapides ATB » (A pour accidents corporels de la circulation routière, T pour personnes décédées dans les 30 jours suivant l'accident, B pour victimes non décédées) suivi par les forces de police et de gendarmerie. Fournies en début du mois suivant le mois considéré, elles correspondent donc à des estimations provisoires, moins précises que les données définitives qui font l'objet d'un Bulletin d'Analyse d'Accident Corporel renseigné par les forces de l'ordre. Elles sont comparées aux données consolidées de l'année précédente ou de la période pluri-mensuelle équivalente puis elles sont comparées aux données définitives lorsque celles-ci sont disponibles (fin du 1^{er} semestre).